

## Spécialisation et concentration se poursuivent

**À l'œuvre depuis des années dans la production agricole française, la tendance à la spécialisation et à la concentration se confirme. Les terres des exploitations disparues de 1995 à 1997 sont restées dans le domaine agricole. Ainsi, si le nombre de producteurs diminue pour une culture ou une espèce animale donnée, la surface cultivée ou le troupeau moyen par exploitation progresse.**

**Avec la réforme de la Politique agricole commune de 1992, l'évolution de la réglementation européenne influence les choix des agriculteurs en matière d'assolement. Par exemple, le « taux de gel » ayant été abaissé en 1997, la jachère « aidée », qui avait connu une progression spectaculaire ces dernières années, a régressé de moitié de 1995 à 1997, et les terres ont été rendues aux céréales.**

Dans les années quatre-vingt-dix, la production agricole française a été profondément marquée par la mise en place de la nouvelle réglementation de la Politique agricole commune (PAC). L'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 1997, la dernière de la décennie, permet de faire le point des évolutions en profondeur du paysage agricole français (encadré).

Les tendances déjà amorcées en 1995 se confirment en 1997 [9, 13]. Si la baisse du nombre d'exploitations se ralentit légèrement (- 3,8 % par an contre - 4,2 % entre 1993 et 1995), la superficie agricole utilisée (SAU) se maintient à 28,3 millions d'hectares.

### La réforme de la Politique agricole commune

*Adoptée en 1992, la réforme de la Politique agricole commune est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Son champ d'application se limite aux céréales, oléagineux, tabac, lait, viande bovine et ovine. Le changement essentiel réside dans le passage d'un système fondé sur le soutien des prix, à un système reposant sur une aide directe à l'hectare (ou à l'UGB).*

*Le gel d'une partie des terres consacrées aux grandes cultures est un des outils essentiels de la maîtrise de la production. L'agriculteur qui demande une aide compensatoire aux cultures arables, pour une surface en céréales, oléagineux et protéagineux assurant une production annuelle théorique supérieure à 92 tonnes, est soumis à un gel obligatoire. Le taux de gel est fixé chaque année, par pays, au niveau européen pour ajuster la production aux marchés. À l'origine variable selon le type de gel choisi (rotationnel, fixe, libre, non alimentaire, volontaire, ou « faune sauvage »), le taux est devenu unique en 1996. Il a été fixé en France à 10 %, avant d'être ramené à 5 % en 1997.*

La taille moyenne de l'exploitation agricole française atteint près de 42 hectares, contre 38,5 hectares en 1995, progressant ainsi de 9 %.

La superficie totale des exploitations reste stable à 30,5 millions d'hectares. Les terres des 55 000 exploitations qui ont disparu ces deux dernières années sont restées dans le domaine agricole. Ce dernier représente 55,6 % du territoire français en 1997, contre 58,2 % en 1988.

En 1988, 1 017 000 exploitations occupaient près de 32 millions d'hectares ; en 1997, 680 000 exploitations occupent 30,6 millions d'hectares : un tiers d'exploitations en moins, mais seulement 5 % de surface « perdue ». La décennie précédente, 1979-1988, avait connu une perte d'un cinquième des exploitations pour la même diminution (5 %) de surface (tableau 1).

Cette accélération de la baisse du nombre d'exploitations s'accompagne d'une forte concentration de celles qui restent. Les exploitations mettent en valeur 28,3 millions d'hectares, soit 93 % de leur surface totale (contre 89 % en 1988). Elles se concentrent : 12 % d'entre elles

Tableau 1  
L'espace agricole : une certaine stabilité

	1979	1988	1997
Nombre d'exploitations (milliers)	1 263	1 017	680
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	29 497	28 596	28 331
Superficie totale (milliers d'ha)	33 649	31 986	30 563

Source : AGRESTE - Recensements agricoles de 1979 et 1988, enquête structure 1997

détiennent 43 % de la superficie agricole utilisée, alors que 47 % en exploitent moins de 7 % [3].

Les grands postes de l'utilisation du sol restent stables (encadré). Sur les 30,5 millions d'hectares du territoire agricole, 18,5 sont des terres labourables (dont plus de la moitié en céréales), 8,6 sont en herbe, près d'un million en vignes et 1,5 million en taillis et bois (graphique 1). Depuis une vingtaine d'années, les exploitations agricoles n'ont finalement perdu que 3 millions d'hectares, c'est-à-dire que le nombre d'exploitations a diminué cinq fois plus vite que leur superficie totale.

Les superficies en terres labourables ont gagné près de 2 millions d'hectares au cours de ces vingt ans et atteignent 60 % de l'espace agricole. Les postes qui se sont réduits fortement sont les vignes, les taillis et bois des exploitations. La chute structurelle de la superficie toujours en herbe, qui occupe 28 % de l'espace agricole, se poursuit également [8].

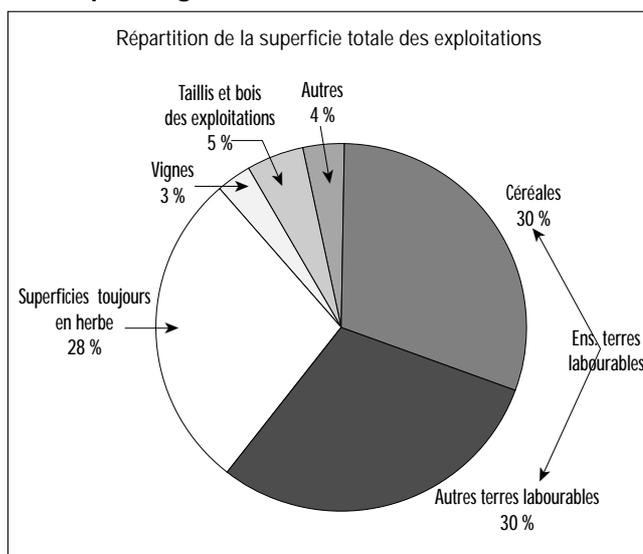
La forte diminution du nombre des exploitations agricoles a suscité des interrogations sur le devenir des terres des exploitations disparues et l'occupation du territoire. Avec du recul, on peut dire que le territoire des exploitations disparues a été pris en charge par celles qui sont restées. Celles-ci se sont agrandies, ont su diversifier leurs productions. Les friches et les landes non productives des exploitations ont régressé de façon importante. Remises en culture, ou intégrées dans la superficie toujours en herbe peu productive pour les pacages, elles n'ont pas modifié le paysage rural outre mesure. Par exemple, les vignes arrachées dans le midi

ont souvent été remplacées par des cultures maraîchères ou autres (tournesol).

## Spécialisation et concentration

La réforme de la PAC en 1992 a eu des conséquences sur les choix des agriculteurs en matière d'assolement et de gestion du territoire. L'obligation de geler une

Graphique 1  
Les terres labourables occupent 60 % de l'espace agricole



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

### L'utilisation du sol

**La superficie agricole utilisée (SAU)** comprend les terres labourables, les légumes en maraîchage, les cultures florales, les jardins familiaux et les cultures permanentes. Sont exclus de la SAU le sol des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les superficies boisées et le territoire non agricole de l'exploitation (étangs, jardins d'agrément, chemins privés). La SAU et les autres territoires constituent la **superficie totale de l'exploitation**.

**Les terres labourables** comprennent les surfaces en céréales, en cultures industrielles, en légumes secs et protéagineux, les fourrages en culture principale, les pommes de terre, les légumes frais et les fraises (en plein air ou sous abris bas consacrés exclusivement à des légumes), et les jachères.

**Les cultures permanentes** comprennent les vignes, ainsi que les vergers, les pépinières ornementales, fruitières et forestières.

**Les cultures industrielles** comprennent les betteraves industrielles, le colza (grain et navette), le tournesol, le soja, les autres oléagineux (camelina, carthame, lin oléagineux, moutarde, œillette, ricin, sésame), le lin textile, le chanvre, le houblon, le tabac, les plantes médicinales, à parfum, aromatiques et condimentaires, les semences grainières, et les autres cultures industrielles (betterave rouge pour la fabrication de

colorant, chicorée à café, genêt textile, sorgho à balai, seigle vert pour la vannerie).

**Les oléagineux** comprennent le colza (grain et navette), le tournesol et le soja, ainsi que le lin oléagineux, l'œillette, le ricin.

**Les légumes secs et protéagineux** comprennent les pois secs, les fèves et féveroles, les lupins et vesces, et les autres légumes secs cultivés pour la consommation humaine (lentilles, pois chiches...).

**Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP)**, au sens de la PAC, regroupent les céréales ; le colza, le tournesol et le soja ; les pois secs, les fèves et féveroles, les lupins et vesces.

**Les fourrages en culture principale** comprennent le maïs fourrage et ensilage, les choux fourragers, les betteraves ainsi que les plantes non céréalières destinées à la consommation animale, différentes cultures récoltées en vert ou pâturées, les prairies artificielles et les prairies temporaires de 0 à 5 ans.

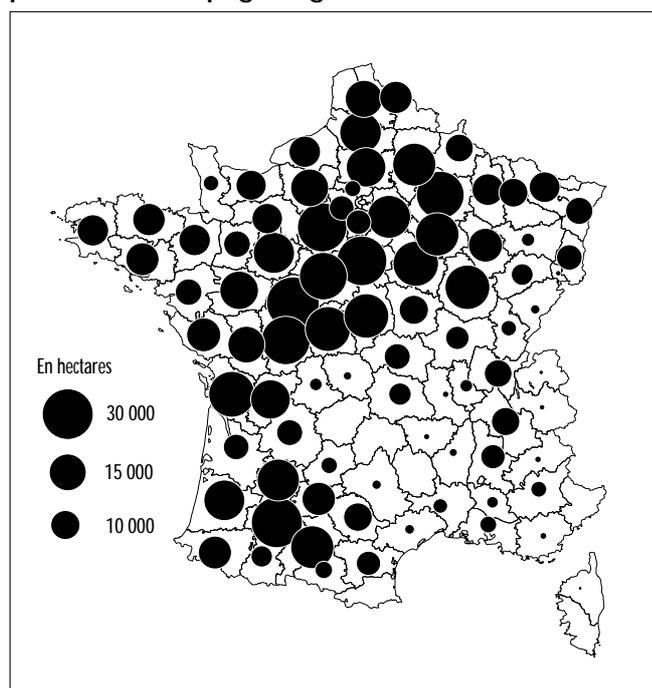
**Les superficies toujours en herbe** comprennent les prairies semées de 6 à 10 ans, les prairies (naturelles ou semées) de plus de 10 ans, les superficies en herbe peu productives.

partie des terres pour bénéficier de paiements compensatoires, en cas de production en céréales et oléoprotéagineux (COP) supérieure à 92 tonnes par an, a modifié le paysage rural en fonction des taux de gel décidés annuellement par l'Union européenne. On a vu ainsi apparaître des parcelles en jachère avec différents couverts implantés, des cultures non alimentaires, des jachères faunistiques (carte 1).

La jachère « aidée », qui n'existait pas en 1988 (où la jachère agronomique traditionnelle ne couvrait que 243 000 hectares), a connu une véritable explosion de 1993 à 1995 : avec 1 643 000 et 1 571 000 hectares, elle représentait plus de 90 % des superficies en jachères [7]. Le taux de gel ayant été abaissé à 5 % en 1997, la jachère « aidée » a régressé de moitié, à 730 000 hectares, et les terres ont été rendues aux céréales. La jachère traditionnelle s'étend actuellement sur 125 000 hectares. Elle se localise principalement dans les régions de cultures permanentes du Sud (tableau 2).

Les cultures non alimentaires autorisées dans le cadre du gel (colza, lin oléagineux, tournesol, blé, betterave industrielle, ricin, etc.) ont certes diminué en conséquence de plus de 40 % en superficies, mais le nombre d'exploitants qui ont passé des contrats pour cette alternative à la jachère continue de croître et atteint 61 000 en 1997 contre 14 400 en 1993 (tableau 3).

Carte 1  
Superficies gelées  
pendant la campagne agricole 1996 - 1997



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

## Sept producteurs de céréales sur dix font du blé tendre

Les producteurs céréaliers ont suivi les exigences communautaires, fortement incités en cela par des aides à présent modulées à l'hectare [14]. Leurs choix d'assolement dépendent toujours en premier lieu des prix des marchés et des conditions pédo-climatiques.

Tableau 2  
Plus de 80 % des jachères sont aidées

En milliers d'hectares

Régions	Superficies en jachères	
	Total	Aidées
Centre	136	120
Midi-Pyrénées	86	76
Aquitaine	83	66
Poitou-Charentes	64	59
Pays de la Loire	60	55
Bretagne	49	44
Bourgogne	45	43
Champagne-Ardenne	43	41
Picardie	42	42
Languedoc-Roussillon	40	9
Rhône-Alpes	32	25
Île-de-France	30	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26	8
Basse-Normandie	21	21
Nord - Pas-de-Calais	21	21
Haute-Normandie	20	20
Lorraine	18	17
Alsace	16	16
Auvergne	12	11
Franche-Comté	6	6
Limousin	3	3
Corse	1	ε
<b>Ensemble</b>	<b>855</b>	<b>730</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 3  
La jachère recule

Gel des terres	Nombre d'exploitations En milliers		Superficies En milliers d'hectares	
	1995	1997	1995	1997
Jachères aidées	173,2	161,0	1 571	730
Dont : couvert spontané	60,0	45,0	453	196
couvert implanté	117,9	113,0	1 044	503
sols nus <sup>1</sup>	10,3	7,9	74	31
Cultures non alimentaires	48,5	61,0	374	215
Superficie toujours en herbe	1,6	1,5	24	13
Autres	1,6	1,7	6	4
<b>Total gel</b>	<b>189,6</b>	<b>191,0</b>	<b>1 975</b>	<b>962</b>

1. Interdit depuis 1993.

Source : AGRESTE - Enquêtes structure

Depuis 1988, le nombre d'exploitations produisant des céréales a diminué de 35 %, légèrement plus que l'ensemble des exploitations, mais la sole céréalière a gagné 137 000 hectares. Un peu plus de 60 % des exploitations françaises cultivaient des céréales en 1988, près de 59 % en 1997.

Le blé tendre couvrait 4 386 000 hectares en 1988, il en occupe 4 886 000 en 1997, soit 53 % de l'ensemble des céréales (tableau 4).

Le maïs grain qui avoisinait les 2 millions d'hectares en 1988, en occupe 1 779 000 en 1997 et couvre près de 20 % de l'ensemble des céréales. Il est suivi de l'orge et de l'escourgeon.

Les autres céréales cultivées ne représentent que 10 % des surfaces céréalières. Le blé dur, principalement utilisé en semoulerie et cultivé traditionnellement dans le Sud, est passé de 287 000 hectares en 1988 à 239 000 en 1997, après une « pointe » à 411 000 en 1990. Il a perdu un producteur sur cinq.

Les cultures industrielles, dont les trois quarts sont des oléagineux, sont également sensibles aux conséquences des réglementations internationales. La campagne 1992-1993 a été marquée par l'alignement progressif des prix sur les cours mondiaux et la baisse importante qui en a résulté a limité les surfaces. Depuis, la progression des cours, la possibilité de faire du gel non alimentaire, la demande forte des fabricants d'aliments pour le bétail

se sont conjuguées pour orienter ces productions à la hausse, dépassant le niveau de 1990. Le colza, par exemple, couvre une superficie en hausse de 17 % par rapport à 1988, alors que le nombre de producteurs a baissé de presque 40 %.

La région Centre concentre 13,5 % de la sole céréalière totale, 15 % des cultures industrielles et 18 % des oléagineux. En Lorraine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées, les oléagineux représentent quasiment la totalité des cultures industrielles (tableau 5).

Depuis 1995, les exploitations ayant des céréales ont accru leur superficie en céréales de 20 %. Toutefois, depuis

Tableau 4  
**Le blé tendre représente plus de la moitié des emblavements en céréales**

Sole céréalière	Nombre de producteurs En milliers	Superficies En milliers d'hectares
<b>Ensemble céréales</b>	<b>399</b>	<b>9 240</b>
Dont : blé tendre	287	4 886
maïs grain	155	1 779
orge, escourgeon	204	1 683
blé dur	19	282
triticale	54	212
avoine	51	132
sorgho grain	11	76

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 5  
**13 % des céréales dans la région Centre**

Régions	Céréales	Cultures industrielles		Légumes secs et protéagineux	Fourrage en culture principale	Superficie toujours en herbe	Superficie agricole utilisée
		Total	Dont oléagineux				
Centre	1 244	394	355	97	190	286	2 399
Midi-Pyrénées	718	302	295	26	462	688	2 362
Champagne-Ardenne	707	257	145	94	142	301	1 601
Poitou-Charentes	689	310	307	31	358	246	1 804
Picardie	678	222	43	116	67	157	1 357
Bourgogne	594	211	201	21	163	725	1 795
Pays de la Loire	581	119	107	23	822	508	2 191
Bretagne	576	14	13	19	812	232	1 784
Aquitaine	545	77	70	7	215	368	1 515
Lorraine	393	130	130	1	123	462	1 131
Île-de-France	365	97	48	58	8	19	589
Rhône-Alpes	359	65	55	15	205	808	1 601
Nord - Pas-de-Calais	358	85	4	32	88	187	849
Haute-Normandie	303	89	37	64	89	218	800
Basse-Normandie	237	31	16	38	299	638	1 280
Auvergne	232	38	34	7	231	1 021	1 548
Alsace	197	11	3	0	22	80	348
Franche-Comté	140	38	35	ε	94	389	672
Languedoc-Roussillon	124	42	39	2	54	415	1 032
Provence-Alpes-Côte d'Azur	115	31	18	4	44	286	672
Limousin	82	7	7	ε	234	557	892
Corse	3	ε	ε	ε	8	85	111
<b>Ensemble</b>	<b>9 240</b>	<b>2 571</b>	<b>1 962</b>	<b>656</b>	<b>4 728</b>	<b>8 675</b>	<b>28 331</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

1988, ce sont les superficies moyennes en cultures industrielles qui ont le plus progressé (tableau 6)

## Nouveau recul des superficies toujours en herbe

Entre 1993 et 1995, les superficies toujours en herbe s'étaient stabilisées au-dessus de 8,8 millions d'hectares. En 1997, elles perdent 1,5 % de cette superficie (soit 129 000 hectares) et 8 % des détenteurs. Depuis 1988, leur recul atteint 15 % en superficie et 35 % en nombre de détenteurs. Elles restent concentrées en Auvergne et Rhône-Alpes. Leur part dans la superficie agricole utilisée régionale dépasse 60 % en Auvergne et en Limousin.

Les fourrages en culture principale sont stables depuis deux ans, mais ont progressé de 8 % depuis 1988. La

superficie en maïs fourrage stagne. Les prairies temporaires, semées pour une durée inférieure à six ans, s'étendent toujours et représentent 56 % des fourrages. Les prairies artificielles, moins d'un cinquième des prairies temporaires, restent à peu près au niveau de 1995.

## La vigne stabilisée

En 1997, 150 000 exploitants agricoles cultivent 899 000 hectares de vignes (dont 12 800 de raisin de table). En 1988, ils étaient plus de 272 000 pour 948 000 hectares : près de la moitié des exploitants qui avaient de la vigne ont donc arrêté. Mais la superficie totale en vignes n'a diminué que de 5 %.

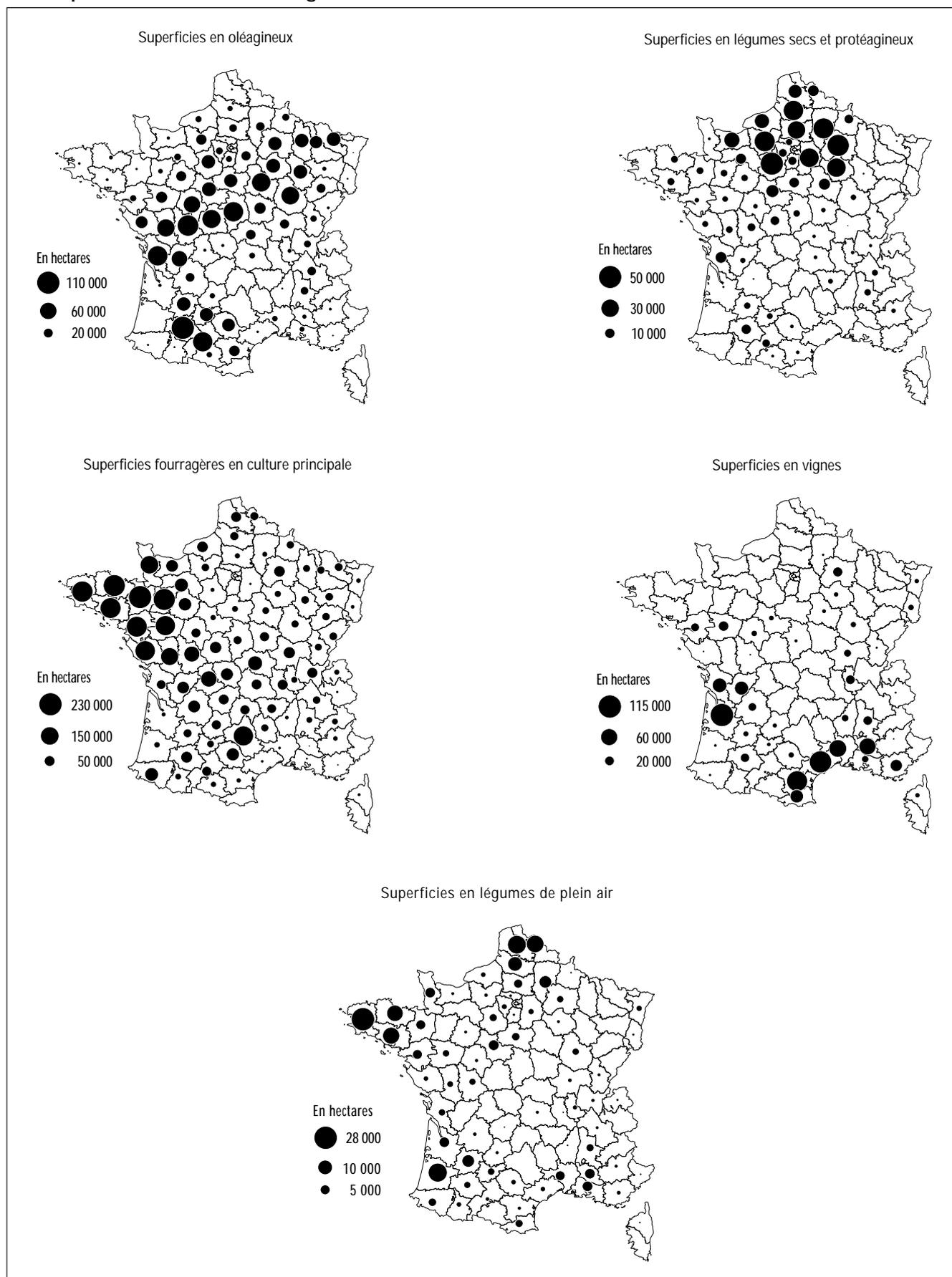
Le vignoble français est le deuxième vignoble européen en superficie, derrière l'Espagne. Plus de la moitié (58 %) est en vignes d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Tableau 6  
Les terres labourables progressent

Nature des cultures	Producteurs			Superficies			
	1995	1997		1990	1993	1995	1997
	En milliers	En milliers	En %	En milliers d'hectares			
Céréales	427	399	59	8 881	8 448	8 255	9 240
Dont : blé tendre	309	287	42	4 633	4 209	4 526	4 886
orge et escourgeon	208	204	30	1 714	1 595	1 362	1 683
maïs grain	156	155	23	1 474	1 807	1 549	1 779
blé dur	18	19	3	411	225	239	282
Cultures industrielles	152	145	21	2 563	2 048	2 552	2 571
Dont : oléagineux	121	113	17	1 935	1 459	1 934	1 962
Dont : tournesol	78	70	10	1 140	833	975	886
colza grain et navette	61	64	9	682	553	832	969
soja	12	10	1	111	55	112	101
betteraves industrielles	34	33	5	488	455	478	476
Légumes secs et protéagineux	57	57	8	734	769	604	656
Dont : pois secs	53	53	8	692	741	576	630
Fourrages en culture principale	308	283	42	4 598	4 552	4 705	4 728
Dont : prairies temporaires	213	199	29	2 154	2 437	2 595	2 673
maïs fourrage et ensilage	175	159	23	1 748	1 480	1 598	1 526
prairies artificielles	70	64	9	558	540	443	456
Pommes de terre de grande culture	46	39	6	147	148	162	156
Légumes frais (plein air et serre)	56	50	7	276	260	276	266
Jachères	219	205	30	203	1 823	1 715	855
Dont : jachères aidées	173	161	24	-	1 643	1 571	730
<b>Total terres labourables</b>	<b>518</b>	<b>480</b>	<b>71</b>	<b>17 306</b>	<b>17 965</b>	<b>18 200</b>	<b>18 413</b>
Superficie toujours en herbe	483	445	65	9 563	8 836	8 804	8 675
Cultures florales	9	8	1	8	8	8	6
Vignes	167	150	22	927	918	904	899
Dont : vignes à raisin de cuve	164	147	22	909	900	886	886
Dont : AOC	72	67	10	498	509	518	516
Cultures permanentes	64	58	9	238	257	250	246
Dont : vergers 6 espèces	37	33	5	168	177	170	165
Jardins et vergers familiaux	385	331	49	45	37	32	29
<b>Superficie agricole utilisée</b>	<b>730</b>	<b>675</b>	<b>99</b>	<b>28 186</b>	<b>28 107</b>	<b>28 267</b>	<b>28 331</b>
<b>Superficie totale</b>	<b>735</b>	<b>680</b>	<b>100</b>	<b>30 978</b>	<b>30 476</b>	<b>30 466</b>	<b>30 563</b>
Dont : bois et forêts des exploitations	253	283	42	1 761	1 506	1 407	1 504

Source : AGRESTE - Enquêtes structure

Cartes 2  
**Une importante concentration régionale**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

La plus grande région viticole reste le Languedoc-Roussillon, avec 20 % des exploitations et plus du tiers des surfaces (305 000 ha), suivie de l'Aquitaine avec 14 % des exploitations et 16 % des superficies (cartes 2).

De plus, la moitié du vignoble AOC se concentre en Aquitaine et en Languedoc. Ce dernier exploite à lui seul la moitié du vignoble autre qu'AOC, surtout en vins de table et de pays (graphique 2).

La vigne est une tradition française. En 1979, plus d'un agriculteur français sur trois avait en moyenne 2,5 hectares de vigne de cuve. Ce vin était souvent destiné à la consommation familiale et 38 % seulement des exploitations ayant de la vigne étaient spécialisées en viticulture (de qualité et autre) au sens de l'OTEX (encadré).

En 1997, parmi les 150 000 exploitations ayant de la vigne, plus de la moitié sont spécialisées en viticulture (de qualité et autre). Les 50 500 exploitations spécialisées en « viticulture de qualité » cultivent 426 600 hectares de vignes AOC et 23 500 hectares d'autres vignes. Leur superficie moyenne en AOC est de 8,45 hectares. La spécialisation « viticulture de qualité » atteint 10 % du poids économique total de l'agriculture française (encadré).

La restructuration vécue par le monde viticole met l'accent sur la qualité et non plus sur la quantité. Les mesures européennes d'arrachages primés, les incitations à la plantation de cépages améliorateurs, l'émergence de jeunes viticulteurs à la recherche d'une image de marque, portent leurs fruits. La structure du vignoble vit des mutations importantes. De 1979 à 1986-88, un grand nombre de vignes dites « autres » ont peu à peu bénéficié de l'appellation AOC (ce « rattrapage » est particulièrement marqué en Languedoc), ce qui a

entraîné un transfert des surfaces au profit du vignoble AOC, limitant globalement la diminution de la superficie totale.

Les situations sont toutefois très diverses selon qu'il s'agit de vignes AOC ou non, et qu'il s'agit du vignoble languedocien, bordelais ou charentais.

Ce dernier est très particulier, car il concentre la quasi-totalité des vignes produisant du Cognac (classé en « autres vins ») ; il est lui-même composé à 94 % de vignes à Cognac. Le vignoble provençal couvre environ 100 000 hectares, comme le Charentais, et les trois quarts des vignes sont en AOC. En Bourgogne, 5 300 producteurs exploitent un vignoble de 28 000 hectares, presque exclusivement en AOC.

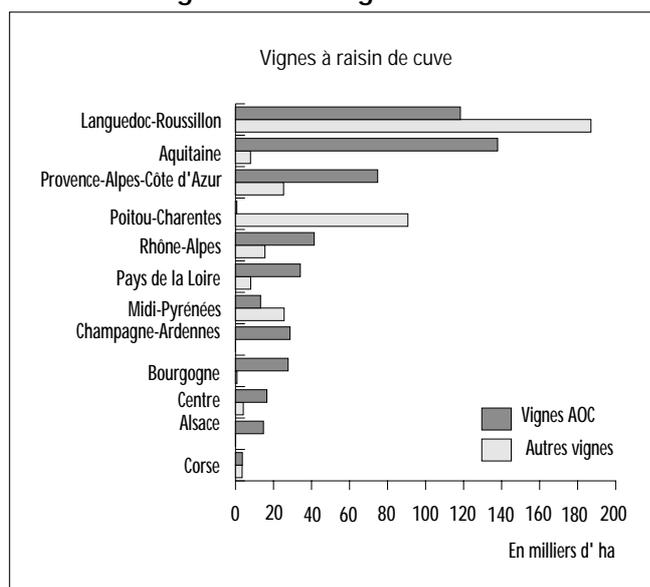
Le vignoble champenois s'étend sur 29 000 hectares, entièrement en AOC, que se partagent plus de 11 000 exploitants.

Le vignoble bordelais, avec près de 146 000 hectares de vignes de cuve, se maintient et s'étend même, malgré la perte de 64 % des exploitations depuis 1979. Déjà alors à plus des trois quarts en vignes AOC, il est aujourd'hui presque exclusivement en appellations contrôlées. Le viticulteur bordelais cultive en moyenne 11,5 hectares de vigne AOC.

Les viticulteurs languedociens n'exploitent que 9,2 hectares de vigne AOC et la part des exploitants à temps partiel est très importante parmi eux (65 %). Mais la particularité de cette région réside dans la valorisation des vins de pays, avec l'apparition de nombreux cépages améliorateurs à la suite des arrachages.

Les régions viticoles ont été inégalement touchées par les mesures d'arrachage. Depuis 1988, près de 98 000 hectares arrachés ont donné lieu à indemnisation. Le Languedoc-Roussillon, à lui seul, en représente 72 %. Un cinquième de son vignoble de 1988 a ainsi été arraché (l'Aquitaine n'a arraché que 2 % du sien dans le même temps). Grâce aux replantations, la perte languedocienne se limite toutefois à 44 000 hectares, soit 12,5 % de la superficie initiale.

Graphique 2  
Un tiers du vignoble en Languedoc-Roussillon



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

### L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) permet de les classer selon leur activité dominante

Pour chaque exploitation, on valorise chaque surface de cultures et chaque tête de bétail à l'aide de coefficients de marge brute standard (MBS) établis au niveau régional et exprimant une valeur ajoutée potentielle. La MBS totale de l'exploitation est obtenue en sommant les MBS partielles des diverses spéculations. L'orientation ou la « spécialisation » d'une exploitation est déterminée d'après la contribution relative des différentes spéculations à la MBS totale de l'exploitation.

En sommant la MBS de toutes les exploitations appartenant à une même orientation technico-économique, on peut calculer la contribution de chaque OTEX au potentiel économique total de l'agriculture française [6].

## Près d'un tiers du verger français en pommiers

Depuis 1988, le verger français a connu une phase de croissance jusqu'en 1993, puis une phase de décroissance pour atteindre 246 000 hectares en 1997 [10]. Les six principales espèces, qui sont l'abricotier, le cerisier, le pêcher, le prunier, le poirier et le pommier de table, constituent 67 % du verger. À lui seul, le pommier en couvre près d'un tiers.

Pour chacune de ces six espèces, le nombre d'exploitations a fortement diminué depuis 1988, en particulier pour les pêcheurs (- 48 %). Parallèlement, la taille moyenne des vergers a augmenté : elle varie de 0,9 hectare pour les cerisiers à 5,6 hectares pour les pommiers (tableau 7).

Avec l'apparition de nouvelles variétés comme la Gala ou la Braeburn, les pommiers progressent légèrement. Ils couvrent 68 600 hectares, soit 42 % de la superficie du verger « 6 espèces » (graphique 3).

Depuis 1988, les surfaces plantées en abricotiers ont gagné près de 4 000 hectares, celles en pruniers 2 700. Les pêcheurs en ont perdu 6 000 en raison, en particulier, des arrachages primés.

Le verger « 6 espèces » se concentre dans le Sud : 55 % des surfaces se situent en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quant aux pruniers, plus des trois quarts sont situés dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Enfin, les deux tiers des superficies en vergers de fruits à coque (noix, amande, châtaigne) se situent en Rhône-Alpes (Isère surtout) et en Aquitaine (Dordogne principalement).

La spécialisation « fruits et cultures permanentes autres que la vigne » représente 4 % de l'ensemble des exploitations et 5 % du poids économique total de l'agriculture.

## 266 400 hectares de légumes frais

En 1997, 50 000 exploitations produisent des légumes frais, que ce soit en maraîchage ou en plein champ, sur 266 400 hectares (graphique 4).

Tableau 7  
Les pommiers, le verger le plus étendu

Verger « 6 espèces »	Superficies		Nombre de producteurs	Taille moyenne
	En ha	En %		En ha
Pommiers	68 600	42	12 330	5,6
Pêcheurs	28 400	17	7 300	3,9
Pruniers	23 100	14	9 400	2,5
Abricotiers	17 000	10	8 560	2,0
Poiriers	14 400	9	6 580	2,2
Cerisiers	13 600	8	14 360	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>165 100</b>	<b>100</b>	<b>32 900</b>	<b>5,0</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

La production de légumes de plein champ est assurée par 30 500 exploitants, sur 205 300 hectares. La production maraîchère s'étend sur 55 500 hectares [5]. Près de 12 000 exploitations sont spécialisées en maraîchage : elles valorisent les deux tiers de la superficie maraîchère totale.

Les légumes de plein air ou sous abri bas se situent dans l'Ouest et le Nord : la Bretagne, l'Aquitaine et le Nord - Pas-de-Calais concentrent en effet 35 % des producteurs et plus de la moitié des surfaces.

Les cultures sous serre et abri haut sont presque marginales en superficies (5 600 hectares), mais un producteur sur cinq en possède. De plus, 44 % des producteurs, pour 61 % des superficies, se situent en Aquitaine, Languedoc et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le maraîchage (parcelles de plein air ou abris bas et parcelles sous serre ou abri haut, exclusivement consacrées aux légumes) est concentré pour plus de 20 % en Loire-Atlantique au Nord, et dans les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales et le Vaucluse au Sud.

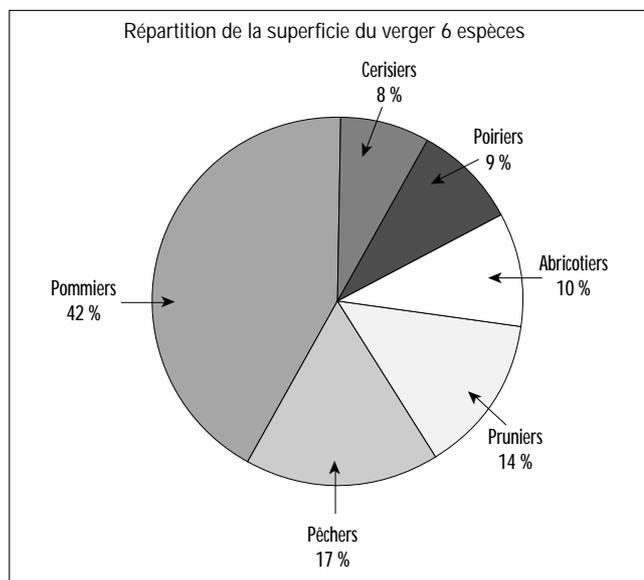
Quant aux cultures florales, elles comptent près de 8 000 producteurs, qui se partagent 6 200 hectares. Un quart de ces exploitations et 20 % des surfaces sont localisées en Provence et sur la Côte d'Azur : la région fournit plus de 80 % de la production française d'œillelets, 60 % de celle de roses<sup>1</sup>.

Les Pays de la Loire, avec en particulier le muguet – dont la production française est à 90 % le fait de la Loire-Atlantique –, concentre 17 % des surfaces pour moins de 10 % de producteurs. Près de 20 % de la production d'azalées provient du Maine-et-Loire.

Quatre départements, le Var, les Alpes-Maritimes, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique, représentent 28 %

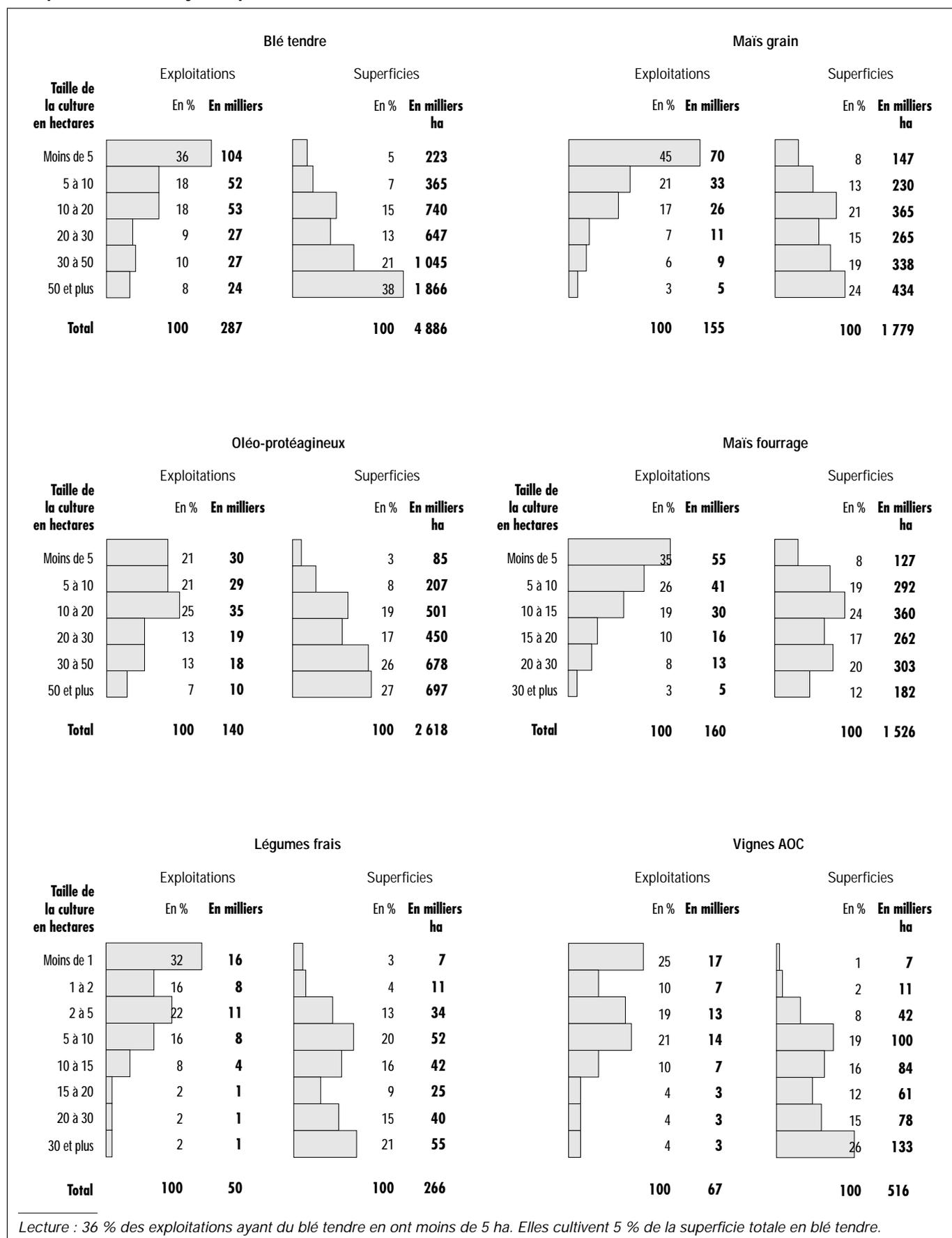
1. Source : Statistique annuelle agricole 1997.

Graphique 3  
Le verger « 6 espèces » dominé par les pommiers



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 4  
Des productions toujours plus concentrées



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

des producteurs et 32 % des superficies florales. Ces cultures, qui sont étroitement liées aux conditions climatiques, restent très concentrées. Près de 40 % sont d'ailleurs cultivés sous serre ou abri haut [4].

L'ensemble maraîchage, horticulture et fleurs se maintient relativement bien. Comme en 1995, avec 3 % des exploitations, il représente environ 6 % du poids économique de l'ensemble de l'agriculture. Dans ces secteurs traditionnellement gros employeurs de main-d'œuvre, le nombre d'unités de travail annuel par exploitation progresse, passant de 2,9 à 3,4.

### L'élevage bovin, une tradition qui résiste

En 1997, 46 % des exploitations agricoles possèdent des bovins. Elles étaient plus de 58 % en 1979, et encore près de 50 % en 1988. Le troupeau moyen a doublé en près de vingt ans : 31,5 animaux par exploitation en 1979, plus de 64 aujourd'hui.

L'évolution comparée des cheptels laitier et allaitant reflète les effets des mesures de la PAC. En 1979, le troupeau de vaches laitières était 2,5 fois plus impor-

tant que celui des nourrices. L'encadrement de la production laitière et l'augmentation de la productivité laitière des vaches ont entraîné la réduction forte et rapide du cheptel laitier. Les mesures d'aide à l'élevage de bovins allaitants ont renforcé le troupeau de nourrices. Aujourd'hui, les deux troupeaux sont équivalents (tableau 8).

Le nombre d'exploitations ayant exclusivement des nourrices est devenu supérieur au nombre d'unités qui n'ont que des laitières, alors qu'en 1979, ce dernier était 2,2 fois plus important.

Ces évolutions sont la conséquence de l'instauration en 1980 d'une prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. En 1987, une prime spéciale au bovin mâle d'au moins 8 mois a également été instaurée, puis revalorisée en 1993 et le nombre d'animaux primables plafonné. Les quotas laitiers et les mesures qui les ont accompagnés ont aussi participé au développement du troupeau allaitant [1].

C'est en Poitou-Charentes, en Auvergne et dans le Centre que la restructuration des troupeaux de vaches est la plus marquée.

Tableau 8  
Plus de 20 millions de bovins en 1997

Nature du cheptel	Éleveurs		Effectif		Effectif moyen	
	1995	1997	1995	1997	1995	1997
	En milliers		En milliers de têtes		En nombre de têtes	
<b>Bovins</b>	<b>345</b>	<b>312</b>	<b>20 758</b>	<b>20 088</b>	<b>60</b>	<b>64</b>
Dont : vaches laitières	161	148	4 624	4 411	29	30
vaches nourrices	200	182	4 165	4 188	21	23
bovins de 1 à 2 ans	266	242	4 051	3 894	15	16
bovins de 2 ans et plus	266	247	2 561	2 587	10	10
veaux de boucherie	36	37	789	668	22	18
<b>Équidés</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>344</b>	<b>343</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Caprins</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>1 084</b>	<b>1 111</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
Dont : chèvres	32	28	755	785	24	28
<b>Ovins</b>	<b>113</b>	<b>100</b>	<b>10 057</b>	<b>9 824</b>	<b>89</b>	<b>98</b>
Dont : brebis mères nourrices	105	92	5 551	5 342	53	58
<b>Porcins</b>	<b>90</b>	<b>78</b>	<b>14 162</b>	<b>15 080</b>	<b>157</b>	<b>193</b>
Dont : truies mères	21	18	1 158	1 210	55	67
jeunes truies	13	12	220	275	17	23
porcs à l'engrais	85	74	8 392	8 826	99	119
porcelets	19	18	4 392	4 770	231	265
<b>Volailles et lapines-mères</b>	<b>351</b>	<b>305</b>	<b>282 541</b>	<b>278 756</b>	<b>805</b>	<b>914</b>
Dont : poules pondeuses	307	264	55 609	57 716	181	219
poulettes	25	21	16 748	18 651	670	888
poulets de chair et coqs	152	133	126 517	121 153	832	911
dindes et dindons	35	30	33 832	40 639	967	1355
pintades	22	19	14 421	10 936	656	576
canards	105	88	18 987	19 852	181	226
oies	32	27	872	820	27	30
pigeons et cailles	27	23	13 957	7 500	517	326
lapines mères	177	145	1 599	1 489	9	10
<b>Ruches</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>691</b>	<b>627</b>	<b>38</b>	<b>37</b>

Source : AGRESTE - Enquêtes structure

Un quart des exploitations françaises (soit 173 000) sont spécialisées en élevage de bovins, pour un poids économique représentant 19 % du potentiel agricole français. Elles occupent près d'un tiers de la superficie agricole utilisée totale, concentrent 54 % des superficies en fourrage principal, 67 % du troupeau de laitières et 62 % du cheptel des nourrices.

Alors qu'une exploitation spécialisée en bovins lait comprend en moyenne 32,7 vaches laitières et 1,7 vache nourrice, celle qui est en bovins viande compte 27 vaches nourrices et pratiquement pas de laitière. Quant au troupeau type de la spécialisation mixte (élevant à la fois des vaches laitières et des nourrices), il se compose de 25 laitières et de près de 17 nourrices. Les modes de conduite d'élevage expliquent la différence constatée dans la quantité de travail mise en œuvre : les exploitations sont presque toutes à temps complet dès qu'il y a production de lait (tableau 9).

Le cheptel de bovins de moins d'un an se maintient depuis 1988 : il atteint 5 millions de têtes en 1997, dont un peu plus de 13 % de veaux de boucherie.

Les éleveurs de vaches sont principalement à leur compte : 73 % des éleveurs laitiers et 89 % de ceux de nourrices. Les exploitants en GAEC ont un troupeau bovin plus important que les exploitants individuels : 60 têtes en moyenne contre moins de 25. Cependant, plus des deux tiers du troupeau de vaches se concentrent dans les exploitations individuelles.

Les exploitants sont plutôt jeunes : 46 % des éleveurs de laitières ont moins de 45 ans et possèdent 55 % du

cheptel laitier. Parmi les éleveurs de nourrices, 40 % ont moins de 45 ans et détiennent la moitié du cheptel allaitant.

Entre 1995 et 1997, les exploitations spécialisées en bovins, que ce soit pour le lait, pour la viande ou les deux, ne représentent que 16 % des exploitations disparues alors qu'elles constituaient plus du quart des exploitations de 1995.

Cependant, un glissement certain s'est effectué depuis 1988 parmi les exploitations pérennes (qui existaient déjà en 1988). Seuls 59 % des éleveurs alors spécialisés en laitières le sont restés en 1997, tandis que 41 % ont changé d'orientation : 19 % sont devenus spécialisés soit en bovins viande, soit en bovins mixte, les autres se sont répartis dans les autres spécialisations (22 %). Les éleveurs qui étaient spécialisés en bovins viande en 1988, quant à eux, le sont restés à 72 %.

### La lente décroissance du troupeau ovin

Les deux autres grandes productions animales, les ovins-caprins et les granivores, ont deux comportements différents.

Les exploitations ayant des ovins sont trois fois moins nombreuses que celles qui ont des bovins. Leur nombre a chuté de moitié en sept ans. Le troupeau, fort de 9,8 millions de têtes, dont 68 % de brebis mères, décroît doucement. Le troupeau moyen atteint 98 ovins par exploitation en ayant en 1997, contre 70 en 1988. La concentration des élevages est très marquée : 7 % des exploitations ayant des ovins détiennent 49 % de

Tableau 9  
Trois exploitations sur cinq à temps complet

En milliers d'exploitations et d'hectares

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)	Ensemble des exploitations		Exploitations à temps complet	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Céréales et oléoprotéagineux	101	7 180	59	6 188
Autres herbivores	84	2 214	29	1 780
Bovins viande	79	3 316	47	2 952
Bovins lait	75	3 687	70	3 625
Grandes cultures et herbivores	52	3 786	43	3 622
Viticulture de qualité	51	606	31	568
Polyculture	38	1 046	19	953
Cultures générales	36	2 529	28	2 398
Autre viticulture	30	380	13	338
Polyélevage orientation herbivores	29	615	12	536
Fruits et autres cultures permanentes	24	349	12	313
Autres cultures-élevage	21	452	9	412
Bovins mixte (lait-viande)	19	1 316	18	1 300
Granivores	12	266	10	259
Maraîchage	12	108	10	104
Polyélevage orientation granivores	10	450	8	443
Fleurs et horticultures diverses	7	31	6	29
<b>Ensemble</b>	<b>680</b>	<b>28 331</b>	<b>424</b>	<b>25 820</b>

Les chiffres tramés correspondent à des proportions supérieures à la moyenne nationale.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

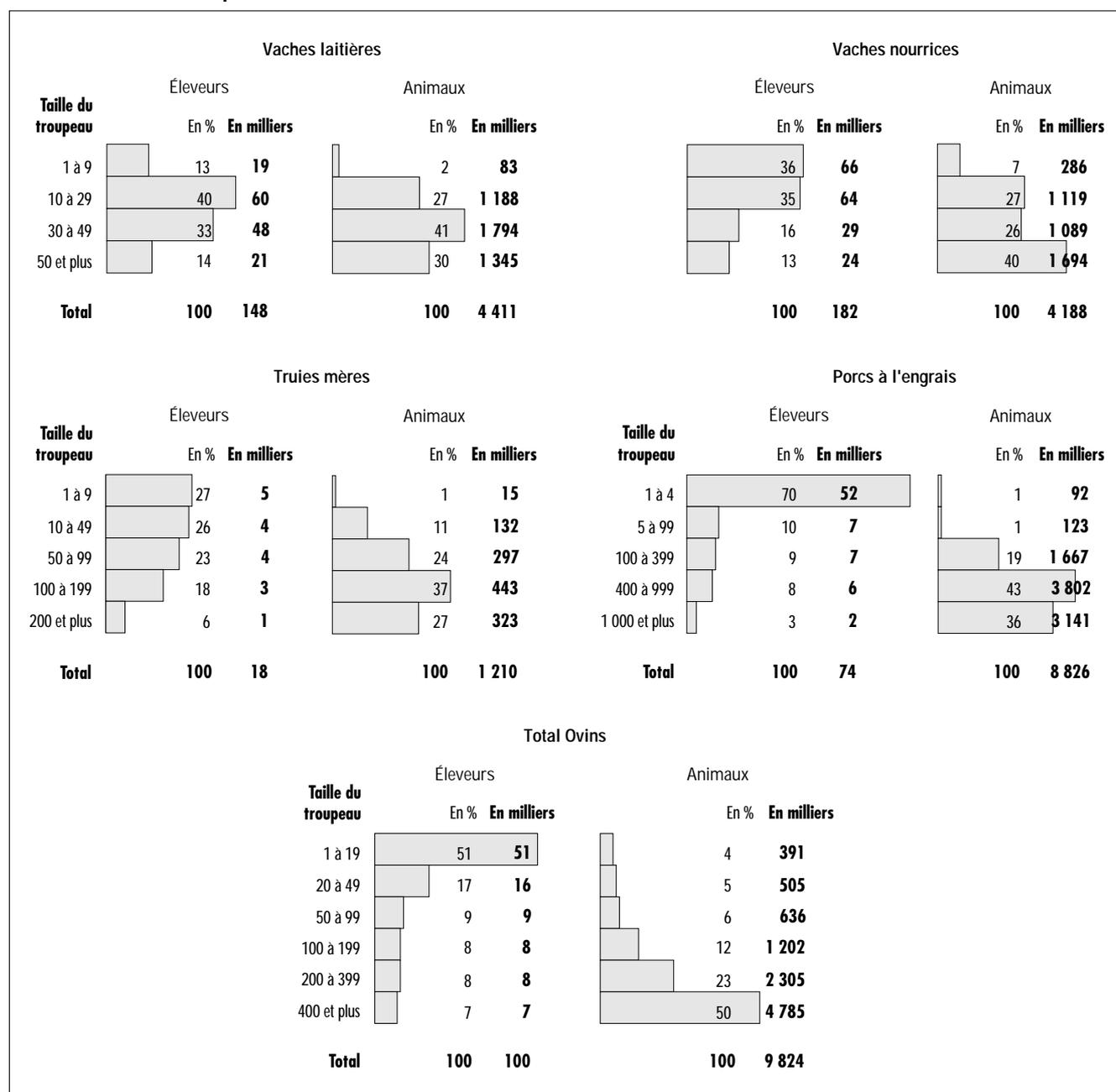
l'ensemble du troupeau. Un quart des ovins français se trouve en Midi-Pyrénées (graphique 5).

Un peu moins de 30 000 exploitations ont des caprins, mais le troupeau se maintient à 1,1 million de têtes. Plus du tiers se trouve en Poitou-Charentes. L'effectif moyen est de 37 animaux par exploitation. Comme tous les effectifs moyens, il progresse d'année en année.

Les exploitations spécialisées en ovins-caprins ont souvent aussi quelques vaches nourrices. Au nombre de 84 000, ces unités représentent 12 % des exploitations françaises en nombre, mais seulement 3 % en poids

économique. Peu gourmandes en main-d'œuvre (0,8 UTA en moyenne), elles sont la plupart du temps à temps partiel (65 %). Même modeste (26 hectares en moyenne), leur superficie agricole utilisée est la moins valorisée des différentes spécialisations. Plus de la moitié de ces unités appartiennent au plus faible groupe économique, celui des exploitations de moins de 3 hectares équivalent-blé. Malgré les aides PAC (primes compensatoires ovines) et bien qu'il permette d'optimiser la tenue du territoire dans des zones difficiles, ce secteur a du mal à se maintenir depuis quelques années. Depuis 1988, 13 % des exploitations disparues appartenaient à ce secteur.

Graphique 5  
La moitié des ovins pour 7 % des éleveurs



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

## Quinze millions de porcins

Les exploitations ayant des porcs (11,5 %) élèvent un cheptel total de 15 millions de têtes. Plus de la moitié sont des porcs à l'engrais. La région Bretagne concentre 14 % des exploitations et 58 % des effectifs. La taille moyenne du troupeau y atteint 786 têtes, soit quatre fois plus que la moyenne nationale (tableau 10).

La concentration est très forte. Pour les porcs à l'engrais, 11 % des exploitations élèvent 79 % des bêtes, dans des élevages de plus de 400 unités. À l'inverse, sept exploitations sur dix, avec 1 % du cheptel, élèvent moins de deux

bêtes, surtout pour la consommation familiale [2].

Les volailles, quant à elles, ont un effectif global de 277,3 millions de têtes, composé à plus de 40 % de poulets de chair et coqs. Les dindes et dindons connaissent une forte progression de leur effectif (+ 20 % en deux ans), qui se concentre dans des élevages de près de 19 000 têtes en moyenne (tableau 11).

La Bretagne et les Pays de la Loire détiennent, à elles deux, 58 % des volailles du pays en 1997 (cartes 3).

La Bretagne est plutôt productrice de poules pondeuses d'œufs de consommation (6 % des exploitations pour la moitié du cheptel national) et les Pays de la Loire sont

Tableau 10

### Près de 70 % des porcins en Bretagne et dans les Pays de la Loire

En milliers de têtes

Régions	Total bovins	Dont vaches laitières	Dont vaches nourrices	Total ovins	Total porcins	Poulets de chair et coqs
Pays de la Loire	2 687	554	483	207	1 536	30 387
Bretagne	2 310	823	137	148	8 821	41 419
Basse-Normandie	1 696	546	151	150	504	2 643
Auvergne	1 555	290	472	745	272	2 820
Bourgogne	1 363	68	464	336	217	2 545
Midi-Pyrénées	1 308	186	476	2 435	583	5 790
Limousin	1 077	44	484	925	147	197
Rhône-Alpes	1 051	339	162	472	345	6 695
Lorraine	961	228	135	257	69	157
Aquitaine	857	146	289	830	537	8 364
Poitou-Charentes	811	126	231	1 031	348	4 173
Nord - Pas-de-Calais	747	231	71	48	571	3 876
Haute-Normandie	697	162	76	103	218	653
Franche-Comté	646	213	46	72	93	88
Champagne-Ardenne	638	127	103	139	96	1 713
Centre	598	76	191	283	427	4 589
Picardie	568	152	73	102	129	1 165
Languedoc-Roussillon	178	28	71	412	42	821
Alsace	176	54	15	46	70	2 655
Provence-Alpes-Côte d'Azur	65	11	15	914	29	198
Corse	62	ε	35	149	19	2
Île-de-France	37	9	8	20	7	204
<b>Ensemble</b>	<b>20 088</b>	<b>4 411</b>	<b>4 188</b>	<b>9 824</b>	<b>15 080</b>	<b>121 153</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 11

### Fort concentration des élevages de dindes

Taille des élevages	Producteurs				Effectifs d'animaux			
	1995		1997		1995		1997	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En milliers de têtes	En %	En milliers de têtes	En %
Plus de 50 000 poules	189	0,1	216	0,1	24 056	43	25 086	44
	75	0,3	54	0,3	5 611	34	4 780	26
	369	0,2	335	0,3	30 936	25	24 508	20
Plus de 25 000 pintades	108	0,5	54	0,3	3 996	28	1 579	14
Plus de 10 000 dindes	1 084	3,1	1 354	4,5	19 056	56	25 430	63
	canards	407	0,4	361	0,4	5 660	30	5 508
Plus de 1 000 oies	196	0,6	183	0,7	373	43	366	45

Source : AGRESTE - Enquêtes structure

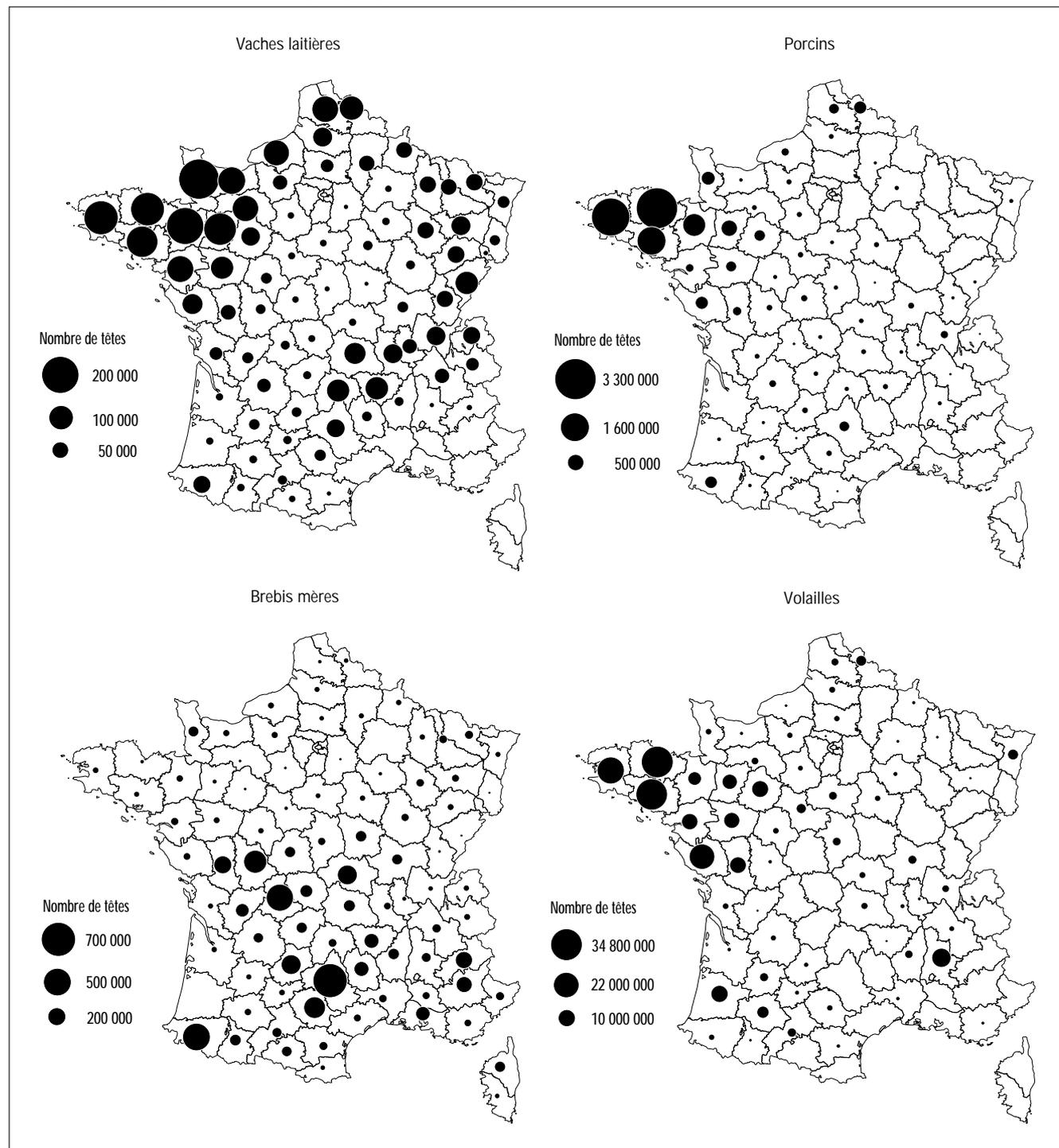
plutôt producteurs de poulets de chair (25 % du cheptel national), de dindes et dindons (25 % aussi) et de canards (40 %) [12].

La spécialisation « granivores » regroupe les porcs et les volailles. Un tiers des exploitations spécialisées « granivores » sont des élevages hors-sol, c'est-à-dire dont la SAU est inférieure à un hectare.

Les élevages de granivores spécialisés sont peu nombreux : 12 400, soit 2 % des exploitations françaises.

Ces unités ont une SAU moyenne de 21 hectares et emploient deux personnes à temps complet. Plus de huit sur dix sont à temps complet. Elles concentrent plus de la moitié de l'effectif des porcs à l'engrais, ainsi que des volailles. La moitié des exploitations assure plus de 80 % du poids économique de l'ensemble de la spécialisation. Après la viticulture et le maraîchage, c'est la spécialisation qui a la meilleure valorisation à l'hectare et à l'exploitation.

Cartes 3  
Élevage : des spécialisations géographiques marquées



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

## Éléments bibliographiques

- [1] CASTEL-FIAT F. (1997), « L'élevage bovin se réoriente vers la viande de 1990 à 1995 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 13, mars.
- [2] DARIDAN D., De JUBECOURT D., Van FERNEIJ J.-P. et FRAYSSE J.-L. (1998), « La production porcine : trois zones, trois dynamiques ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 27, mars.
- [3] DEMOTES-MAINARD M., RATTIN S. (1997), « L'agrandissement des exploitations permet la croissance de leur revenu réel ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.
- [4] DEMOTES-MAINARD M. (1998), « Une floriculture européenne très hétérogène ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 33, septembre.
- [5] FICHE D. (1997), « La grande diversité des producteurs de légumes ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 26, décembre.
- [6] FRÉMONT J.-M. (1997), « Orientations technico-économiques - Classification révisée des exploitations agricoles françaises ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 22 - 23, novembre.
- [7] MAZIÈRES C., RODES V. (1996), « La conduite et l'entretien des jachères en 1994 : des itinéraires techniques rigoureux ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 12, décembre.
- [8] RABAUD V. (1998), « L'utilisation du territoire en 1997 - Nouvelles séries de 1991 à 1997 ». AGRESTE - *Données chiffrées Agriculture* n° 101, février.
- [9] RATTIN S. (1996), « 700 000 exploitations, 1 500 000 actifs agricoles en 1995 - Enquête sur la structure des exploitations ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 7 - 8, octobre.
- [10] RODES V. (1998), « Le verger se transforme d'arrache-pied ». AGRESTE - *Primeur* n° 31, février.
- [11] SCEES (1996), « Bilan de trois années d'application de la réforme de la PAC ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 1 - 2, mars - juin.
- [12] SCEES, ITAVI (1997), « L'aviculture en 1994 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17 - 18, août.
- [13] SCEES (1997), « Enquête sur la structure des exploitations agricoles - Principaux résultats 1990-1993-1995 ». AGRESTE - *Données chiffrées Agriculture* n° 97, novembre.
- [14] SCEES (1998), « Les paiements compensatoires aux céréales, oléagineux et protéagineux - Poursuite de la concentration des aides ». AGRESTE - *Primeur* n° 39, juin.